

Etude de conception d'un système d'assainissement non collectif

Il revient au propriétaire de choisir la filière d'assainissement adaptée à son immeuble et aux contraintes de la parcelle. Ce choix implique une bonne connaissance de son terrain et du type de sol.

La demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif indique la manière de procéder pour réaliser une étude sommaire du sol et de sa perméabilité. **Toutefois, il est fortement conseillé de faire réaliser une étude de sol plus complète par un bureau d'études.**

Vous trouverez donc ci-joint, un cahier des charges qui a pour objectif de définir à minima la méthodologie à suivre pour effectuer l'étude à la parcelle en vue de l'installation d'un système d'assainissement non collectif.

Lors d'une étude à la parcelle, les propriétaires doivent veiller à ce que les personnes/bureaux d'études intervenant possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle et garantie décennale en matière de prescription/conception pour l'assainissement non collectif.

Vous trouverez également ci-joint, une liste indicative et non exhaustive des bureaux d'études susceptibles de réaliser une étude à la parcelle.

Il est également rappelé que **les installateurs (personnes, entreprises) réalisant les travaux d'assainissement non collectif doivent posséder une assurance responsabilité civile professionnelle et garantie décennale couvrant les travaux d'installation, réhabilitation d'assainissement non collectif.**

CONTENU MINIMAL D'UNE ETUDE A LA PARCELLE – METHODOLOGIE A SUIVRE

Une étude à la parcelle est une étude de conception préalable aux travaux destinée au choix et au dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre pour une parcelle donnée.

L'étude à la parcelle, indispensable pour justifier du choix et du dimensionnement de la filière à mettre en œuvre, comprend les différentes phases et opérations suivantes :

A) ANALYSE DU PROJET

1) Localisation du projet :

- Plan de situation et extrait cadastral.

2) Description du projet :

- Plan de masse et plans de l'habitation.

3) Surface disponible pour la filière :

- Implantation souhaitée sur la parcelle.

4) Caractéristiques de l'effluent (capacité d'accueil, volume d'eaux usées domestiques, variation des volumes, utilisation saisonnière, etc...).

B) DIAGNOSTIC DE LA PARCELLE

1) Analyses physiques du site :

1-1) Géologie et géomorphologie (sols, topographie, etc...)

- Situation, description des formations et principales caractéristiques.

1-2) Pédologie

- Caractéristiques, hydromorphie, profil pédologique.

1-3) Hydrogéologie et hydraulique

- Présence éventuelle d'une nappe, de captage, de puits, de sources, identification des risques d'inondabilité ;
- Présence d'un réseau hydraulique superficiel ou autres exutoires (fossé, ruisseau, étang, réseau d'eaux pluviales ou d'irrigation, etc...).

1-4) Hydraulique du sol

- Evaluation de la perméabilité du sol (conductivité hydraulique, coefficient de perméabilité K) - Charge hydraulique admissible du sol.

2) Analyse environnementale :

2-1) Description du couvert végétal (nature, densité, etc..)

2-2) Bâti (y compris annexes)

- Urbanisation / type d'habitat (nature, densité, etc...) ;
- Modes d'alimentation en eau potable (captages, prélèvements, AEP, etc...).

2-3) Périmètres de protection des points de captage

2-4) Usage, sensibilité du milieu (selon les exigences locales)

3) Tests et moyens d'investigation :

- Sondages de reconnaissance (tarière, fosse pédologique si nécessaire) ;
- Tests de perméabilité (ils ne constituent pas le critère exclusif de prescription).

Le nombre de points de mesure dépend de l'homogénéité présumée du terrain. Sauf conditions particulières, il n'est pas souhaitable de descendre en dessous de trois essais de perméabilité pour l'assainissement d'une maison d'habitation individuelle.

Il existe plusieurs méthodes de détermination de la perméabilité du sol (Porchet, Guelph, Muntz, etc...). Chaque méthode permet d'obtenir une échelle de coefficients K spécifiques, permettant d'effectuer le dimensionnement des filières. Les valeurs de K utilisées dans le corps du texte sont celles issues de la méthode Porchet.

Le rapport d'essais précise la méthode utilisée, pour déterminer la valeur de K retenue, qui traduit la plus ou moins grande capacité d'infiltration des eaux par le sol, la localisation et la profondeur des essais.

C) CHOIX DE LA FILIERE LA MIEUX ADAPTEE A LA PARCELLE

La synthèse des éléments précédents, permet le recensement des filières adaptées, le choix et la description détaillée de la filière retenue en concertation avec le propriétaire (justification, dimensionnement, implantation retenue, localisation, etc...).

Ces différents points sont illustrés par des schémas et plans côté. Un plan de masse localise les différents éléments constitutifs de la filière.

LISTE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE DES BUREAUX D'ETUDES
REALISANT DES ETUDES A LA PARCELLE ANC

Ain

Assainissement et filières

Groupe AF
Place de la Gare
01 390 SAINT ANDRE DE CORCY
Tel : 04 74 32 93 66
Mail: afprevention@hotmail.fr

C.3.E. (Conseils Epuration, Eau et Environnement)

Parc des activités du Bief
01 604 TREVOUX cedex 03
tel : 04.74.00.43.01
fax : 04.74.08.84.50
Mail: rleonet@be-charpentier.fr

Réalités environnement

165 allée du Bief – BP 430
01 604 TREVOUX cedex
Tel : 04 78 28 46 02
Fax : 04 74 00 36 97
Mail: environnement@realites-be.fr

Allier

AEC

Tour des Ailes
Bd Mal Franchet d'Esperey
03 200 VICHY
Tel : 04 70 31 04 46

Envireauterre

Le Bourg
03 370 VIPLAIX
Tel : 04 70 06 36 24

Côte d'Or

B.A.D.G.E (Bureau d'Aménagement de Développement et de Gestion de l'Environnement)

16, rue Jean Giono
21 400 CHATILLON SUR SEINE
Tel : 03.80.91.48.96
Fax : 03 80 91 48 96

DEMATECH Environnement

13 rue de la Chartreuse
21 200 BEAUNE
Tel : 03 80 26 85 56
Mail: dematech@orange.fr

Saunier et associés

Immeuble Osiris
7, boulevard Winston Churchill
21 000 DIJON
Tel : 03.80.74.88.24
Fax : 03.80.74.88.46

GEOTEC

9, boulevard de l'Europe
21 800 QUETIGNY
Tel : 03.80.48.93.20
Fax : 03.80.48.93.30

ICSEO

27 rue de l'Oeuvre
21 140 SEMUR EN AUXOIS
Tel : 03.80 97 48 80
Fax : 03 80 97 48 89

Doubs

PROGEA

B.P 172 16, rue G. Eiffel
25 303 PONTARLIER cedex
Tel : 03.81.39.25.39
Fax : 03.81.46.21.51

Haute-Marne

DIAG'ASSAINISSEMENT

ALLEGRET F.
12, avenue Jean MERMOZ (apt 13)
52 000 CHAUMONT
Tel : 06 08 60 17 04
Mail: diag.assainissement@laposte.net

Nièvre

Morvan Environnement

Jean-Nicolas FOLLIET
Précy
58120 CHATEAU-CHINON
Tél. : 03.58.04.40.42 / 06.73.01.61.23
Mail: morvan.environnement@yahoo.fr

AQUA Preserv'

Christophe MIGNON
Montchenu
58 330 SAINT-SAULGE
Tel. : 03.73 27 01 63
Fax : 03 86 36 60 04
Mail: aqua.preserv@yahoo.fr

Rhône

HYDRATEC

20, boulevard Eugène Deruelle
69 003 LYON cedex 03
Tel : 04.78.60.90.07
Fax : 04.78.60.74.89

Saône et Loire

G.2.C ENVIRONNEMENT

Rue du Port - côté voie ferrée
71 000 MACON
Tel : 03.85.39.44.47

HYDRO-GEO

Parc d'activités des Ormeaux
RN 6
71 150 FONTAINES
Tel : 03.85.45.88.44
Fax : 03.85.45.88.43

C.B. Conseil

1 ter, Avenue Jean Jaurès
13 530 TRETTS
tel : 04.42.29.46.26.
fax : 04.42.29.46.27.
Agence de Saône et Loire :
La Borcelle
71170 MUSSY SOUS DUN
Tel : 0 820 22 23 29

GETUC Environnement

6, rue Jean Moulin
71100 CHALON SUR SAONE
Tel : 06 33 13 54 27
Mail: getuc@hotmail.fr

Haute-Savoie

E.I.2.A

11, rue du Tarnay
74 960 CRAN-GEVRIER
Tel : 04.50.52.81.43
Fax : 04.50.52.47.76